Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20231204-2023-12-02-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, Mme MADIOT Séverine, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline.

Étaient excusés :
M. DELOIRE Jérôme a donné procuration à M. GEORGET David,
Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude,
Mme GROSBOIS Mélanie, absente excusée,
M. LOREAU Samuel a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline,
Mme MAROLLEAU Estelle a donné procuration à Mme MADIOT Séverine,
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine,
M. RAYNAL Michel a donné procuration à Mme NOIROT Muriel,
Mme THÉBAULT Angélique a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard.

Secrétaire de séance : M. Bernard GABORIAUD

Nombre de conseillers en exercice…… 29
Nombre de conseillers présents……21
Nombre de suffrages exprimés…… 28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2023-12-02 / Refacturation CCVHA – travaux de voirie de la rue du Courgeon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La compétence de gestion de la voirie a été transféré à la CCVHA, qui prend en charge une partie des travaux d'aménagement qui sont réalisés par les communes.

En 2023, la Ville a finalisé plusieurs aménagements :
- La rue du Courgeon et les parkings qui la bordent,
- Le stationnement et la voirie du parking de l'école,

L'ensemble fait un total de surface de 5 693 m², pour lesquels la CCVHA nous rembourse à hauteur de 4,16 € le m², soit 30 455,36 €.

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20231204-2023-12-02-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023

Ouï le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De demander** le remboursement de la part de la CCVHA d'un montant de 30 4555,36 €, pour les travaux de voirie finalisés en 2023,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 4 décembre 2023.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Bernard GABORIAUD

MAIRIE DU LION D'ANGERS 49220

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20231204-2023-12-02-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023

TABLEAU DE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX REALISÉS PAR LA COMMUNE SUR LE NIVEAU 3 DU RÈGLEMENT VOIRIE

Commune :	Désignation	Emplacement	Matériaux	Intégration	longueur x largeur	Surface voirie (m²)	longueur x largeur	Surface trottoire (m²)	longueur x largeur	Parking m²	En bourg COUT du M² 4,16€	TOTAL A REMBOURSER
LE LION D'ANGERS	**Rue du Courgeon**	Périphérie du bourg	Enrobé	2023	410*5,50	**2255**		**1628**			**16153,28**	
LE LION D'ANGERS	**Parking en EPI**	Périphérie du bourg	Enrobé	2023		**207**					**861,12**	
LE LION D'ANGERS	**Parking voirie (école)**	Périphérie du bourg	Enrobé	2023	267,5*6	**1605**					**6676,8**	
LE LION D'ANGERS	**Stationnement (école)**	Périphérie du bourg	Enrobé	2023		**1626**					**6764,16**	
TOTAL						**5693**		**1628**		**0**	**30455,36**	**30 455,36 €**
TOTAL DE L'AC SUPLEMENTAIRE POUR 2023 DES COMMUNES												**30 455,36 €**